



Bourganeuf, le 26 août 2021

**JEAN-JACQUES  
LOZACH**

*SÉNATEUR  
DE LA CREUSE*

*PRÉSIDENT DU  
GROUPE RURALITÉS  
DU SÉNAT*

*ANCIEN PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA CREUSE*

*CONSEILLER  
DÉPARTEMENTAL  
DE BOURGANEUF*

**Objet** : Département de la Creuse. Couverture territoriale des officines de pharmacie. Commune de MAINSAT

Monsieur le Directeur Général,

Interpellé par Monsieur le Maire de Mainsat, je me permets de vous relayer ses inquiétudes légitimes quant à l'organisation des services de santé dans sa commune, en lien avec le cabinet médical, l'EHPAD et la société d'ambulances présentes dans sa commune.

En effet, l'officine de pharmacie également implantée à Mainsat et détenue par Madame Sylvie GUILHEN est engagée dans le projet de santé territorial de ce secteur géographique, aux côtés d'une douzaine de professionnels, en partenariat avec les collectivités locales, afin d'assurer les services de soins dus à la population.

Comme vous pourrez le lire dans le courrier circonstancié et étayé de Monsieur le Maire (copie en pièce jointe), Madame Sylvie GUILHEN a pris, unilatéralement et sans concertation, la décision d'une cession-fermeture de son fonds d'officine au profit d'une pharmacie absorbante, implantée à Auzances, chef-lieu de canton. Les réseaux de santé construits pour mailler utilement les territoires concernés entraînent des obligations réciproques des parties impliquées ; lesquelles sont hypothéquées en cas de décision isolée et non concertée de retrait pur et simple d'un membre d'une équipe de soins primaires, comme en l'espèce.

**Monsieur Benoît ELLEBOODE**

*Directeur Général*

*Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine*

103 bis rue de Belleville

CS 91704

33063 BORDEAUX Cedex



En qualité de Parlementaire et d'élu local, je suis directement concerné par les difficultés rencontrées par les Maires dans l'exercice de leur mandat, a fortiori pendant cette période particulièrement aigue, pour ceux qui doivent gérer les contraintes quotidiennes de nos concitoyens et sanitaires, précisément.

Avec 59 officines selon la carte actualisée au 1<sup>er</sup> juin 2021 par l'Ordre national des Pharmaciens, la Creuse figure parmi les départements les moins dotés en officines de pharmacie, en dépit de son caractère rural et de l'éclatement géographique inhérent. S'agissant là de compétences régaliennes, je m'étonne de la facilité avec laquelle les fonds de pharmacie peuvent faire l'objet de cessions-absorptions – et donc de fermetures sèches - sans la moindre concertation, ni régulation. C'est la raison pour laquelle j'adresse copie de la présente à Madame la Présidente de l'Ordre national des Pharmaciens et à Madame la Préfète de la Creuse.

En conséquence, je vous remercie par avance de l'examen attentif de ce dossier en particulier - et en général - avec vos instances départementales et nationales et de toute la coopération dont votre autorité publique pourra faire preuve aux fins d'un règlement rapide et durable de ces problématiques. Dans l'attente des suites réservées à cette sollicitation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

**Copies à** : - Madame la Préfète de la Creuse.

- Madame la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.